

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FÉVRIER 2013**

L'an deux mil treize, le lundi 25 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**Présents** : Y. ARCHAMBAUD, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, P. BARTHOUS, S. BLANCHARD, H. BOISSON, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINNE et S. LAVILLE.

**Secrétaire de séance** : Mariannick LAURAINNE

Le procès-verbal de la réunion du 07 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

**2013/02/01 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Yves ARCHAMBAUD, après s'être fait présenter par Monsieur Bernard GUILLET le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Report excédentaire N-1	42 543,80	Report excédentaire N-1	69 044,73
Dépenses de l'exercice	36 442,75	Dépenses de l'exercice	65 781,87
Recettes de l'exercice	63 720,73	Recettes de l'exercice	94 159,97
Résultat cumulé	69 821,78	Résultat cumulé	97 422,83

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2013/02/02 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2013/02/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 25 février 2012, le compte administratif pour 2012,  
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) : 69 821,78 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) : 49 268,22 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 48 154,61 €

### **2013/02/04 - AMÉNAGEMENT RUE DES JARDINS FLEURIS : DEVIS IMPACT ET TOPO16**

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de IMPACT 17 5(Fontaine) et TOPO 16. Après en avoir délibéré, le conseil souhaite que l'on demande un autre devis à ABAQUE à HIERSAC (16).

### **2013/02/05 - GRILLE DE PROTECTION DES PUITES**

L'entreprise GAUTIER a envoyé un devis de 798 € HT. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **2013/02/06 - TONDEUSE : DEVIS**

Un devis a été demandé à l'entreprise FORT. Le conseil l'a trouvé trop élevé et a souhaité que celui-ci soit renégocié ou qu'un autre soit demandé à un autre concessionnaire.

### **2013/02/07 - SYNDICAT DES EAUX : NOUVELLE ADHÉSION**

Le Maire donne lecture de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 13 décembre 2012 acceptant l'adhésion de :

- la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (CARA) pour la compétence "eau potable".

Le Maire propose d'accepter cette nouvelle adhésion.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'adhésion de la CARA au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime pour la compétence "eau potable" conformément à la délibération du Comité syndical du 13 octobre 2012.

### **2013/02/08 - RÉMUNÉRATION DE L'AGENT RECENSEUR**

Le recensement de la population a été effectué du 17 janvier au 16 février 2013 par Nelly DESAPHIS. Le nombre d'adresses d'habitation recensé est de 89 (70 résidences principales et 19 résidences secondaires ou logements vacants) et la population est de 164 habitants.

Il convient de rémunérer l'agent recenseur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 430 € net pour avoir assisté aux séances de formation et effectué le travail sur le terrain. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2013.

Une dotation forfaitaire de 353 € nous sera reversée par l'INSEE.

### **2013/02/09 - PLANTATION D'UNE HAIE**

Le Conseil Général nous a rendu visite et nous a proposé l'implantation d'une haie le long des voies rurales. Nous avons suggéré l'implantation le long du fossé qui part d'Orville jusqu'à la Seugne. Une proposition sera faite en ce sens à tous les agriculteurs concernés qui bordent ce fossé. L'achat des végétaux et du paillage est à la charge du Conseil Général, les travaux de préparation et de plantation sont à la charge de la commune.

### **2013/02/10 - PRÉDIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire présente le diagnostic concernant l'accès des bâtiments communaux aux PMR (personnes à mobilité réduite) établi par Monsieur MAROLLEAU. Des modifications seront à réaliser au niveau des toilettes (porte ouvrant sur l'extérieur, cuvette rehaussée, barre, agrandissement de l'existant par la suppression des urinoirs), modification de la porte d'entrée de la salle des fêtes (suppression de la barre de sol), modification des entrées mairie et salle des fêtes par une rampe adaptée.

Ces travaux sont à réaliser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour être en conformité avec la loi.

### **2013/02/11 - ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF**

Les nouveaux containers seront disponibles dès le 14 mars.

### **2013/02/12 - RAGONDINS**

*Madame Véronique FREDERIC quitte la séance et ne participe pas à la délibération.*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 octobre dernier par laquelle le conseil avait accepté la prise en charge de la facture du piégeur car l'intervention revêtait un caractère d'intérêt général.

Il s'agissait de l'intervention de EPRN - Mr AUDOIN Dominique pendant la période du 31 août au 20 septembre 2012. Outre une indemnité kilométrique de 50 € HT, le montant unitaire par ragondin est de 4,50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte la prise en charge de la facture de 158 € HT, correspondant à la capture de 24 ragondins, et charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement.

### **2013/02/13 - CONVENTION SDEER**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 05 septembre 2011 par laquelle il avait été fait état des travaux du SDEER : éclairage public (nouveaux lampadaires, changement des candélabres du lotissement et pose de prises). La charge de la commune sera de 13 621,34 € avec la possibilité d'étaler le paiement sur 5 ans sans intérêt.

Les travaux ont été réalisés pour un coût de 14 385,81 € HT. La participation du SDEER étant de 50 %, la participation communale s'élève à 7 192,90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le remboursement en 5 annuités, sans frais et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

### **2013/02/14 - QUESTIONS DIVERSES**

- Bibliothèque : commande passée pour 3 614 €HT, subventions obtenues pour 66 % environ, soit, la Région 1 500 € et le Conseil Général 885,46 €.
- Carte communale : prochaine réunion le lundi 4 mars.
- Église : l'accès PMR serait mieux placé côté Nord.
- Lotissement : voirie à terminer.
- Réserve foncière : la commune envisage l'achat du terrain de Guy CONSTANT. Une demande d'évaluation a été faite auprès du service des Domaines.
- Terrain de la famille GAUTIER : la famille GAUTIER souhaite faire don à la commune d'une bande de terrain reliant la rue de la Seugne à la rue de Leylandis ainsi que le fossé traversant ce terrain sur une largeur de 4 m. Selon l'évaluation demandée et la mise en place de la carte communale, la commune se prononcera sur cette proposition.
- Les tilleuls malades devant l'église ont été coupés par sécurité.
- Mme FREDERIC et Mr BOISSON ont assisté à l'Assemblée Générale de la FDGDON :
  - St Seurin a été classé en « zone nuisible » pour les palombes et les pigeons.
  - Fin de la prise en charge pour la destruction des frelons asiatiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45.

#### **Signatures :**

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

B. GUILLET

S. LAVILLE

C. GOUIN

M. LAURINE